

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PREFECTURE DE LA NIEVRE

numéro spécial du 15 juin 2007

Sommaire

Sommaire	1
<i>1. Direction départementale de l'agriculture et de la forêt</i>	<i>2</i>
1.1. Service économie agricole	2
• 2007-DDAF-3119-Arrêté fixant la composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture	2

1. Direction départementale de l'agriculture et de la forêt

1.1. Service économie agricole

2007-DDAF-3119-Arrêté fixant la composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture

VU la loi n°99-574 du 9 juillet 1999 d'orientation agricole,
VU le code rural et notamment les articles L 313-1 et R 313-1 et suivants,
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
VU l'arrêté préfectoral n° 07-DDAF-2832 du 21 mai 2007 établissant la liste des organisations syndicales d'exploitants agricoles représentatives, habilitées à siéger au sein de certains organismes, commissions ou comités professionnels,
VU les propositions des organismes intéressés,
SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de la Nièvre,

Article 1^{er} : La composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (C.D.O.A.) est fixée, sous la présidence de M. le préfet, ou de son représentant, ainsi qu'il suit :

MEMBRES A VOIX DELIBERATIVE

- 1) Le président du conseil régional, ou son représentant,
- 2) Le président du conseil général, ou son représentant,
- 3) Le président du parc régional du Morvan, ou son représentant,
- 4) Le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, ou son représentant,
- 5) Le trésorier payeur général, ou son représentant,
- 6) Le président de la mutualité sociale agricole, ou son représentant,
- 7) Trois représentants de la chambre d'agriculture, dont un au titre des coopératives agricoles de production ou de services autres que celles mentionnées au 8°) du décret n°99 731 :
 membre titulaire : Mme Marie-Claude MASSON – La Forêt – 58500 SURGY
1^{er} suppléant : M. Didier RAMET – La Métairie – 58270 LIMON
2^{ème} suppléant : M. Didier TARDIVON – Le Bourg – 58800 GERMENAY,
 membre titulaire : M. Patrick TETARD – Roussy – 58490 ST PARIZE LE CHATEL
1^{er} suppléant : M. Christophe MICHON – Mont – 58110 MONT ET MARRE
2^{ème} suppléant : M. Jean-Louis LAGARDE – Champagne – 58190 METZ LE COMTE
 membre titulaire : M. Eric BERTRAND – La Folie – 58220 STE COLOMBE
1^{er} suppléant : M. Nicolas BOUCHARD – Verrières – 58470 MAGNY COURS
2^{ème} suppléant : M. David QUENTIN – Favray – 58150 ST MARTIN SUR NOHAIN.
- 8) Deux représentants des activités de transformation des produits de l'agriculture l'un au titre des entreprises agro-alimentaires, l'autre au titre des coopératives :
 membre titulaire : M. Daniel LEROUX – Sté Nivernoy – ZI de Nevers St Eloi – 58 028 NEVERS CEDEX
1^{er} suppléant : M. Laurent POT -
2^{ème} suppléant : non désigné
 membre titulaire : M. Bertrand RIBAUCOURT– Le Gros Chêne – 58 240 LUTHENAY UXELOUP
1^{er} suppléant : M. Jean-Louis LAGARDE– Champagne – 58 190 METZ LE COMTE

2^{ème} suppléant : M. Didier RAMET– La Métairie – 58 270 ST BENIN D'AZY

9) Huit représentants des organisations syndicales d'exploitants agricoles :

membre titulaire : M. Jean-Claude ROUBE– Noulot – 58 470 MAGNY COURS (FDSEA)

1^{er} suppléant : M. Dominique RENARD– Domaine Ragon – 58 490 ST PARIZE LE CHATEL

2^{ème} suppléant : M. Lionel BOURDON– La Fillouse – 58 150 SUILLY LA TOUR

membre titulaire : M. Robert GOULINET – Neufables – 58 240 LUTHENAY UXELOUP (FDSEA)

1^{er} suppléant : M. François TORCOL– La Montain – 58 400 BULCY

2^{ème} suppléant : M. Christophe PELLETIER– Etang Senault – 58 380 LUCENAY LES AIX

membre titulaire : M. Frédéric CYRILLE – Les Champas – 58 170 CHIDDES - (J.A.)

1^{er} suppléant : M. Fabrice PREVOTAT – L'Huis Morot – 58 120 MONTIGNY EN MORVAN

2^{ème} suppléant : M. Jean-Yves DETRONCHET– Le Terrain – 58 250 FOURS

membre titulaire : M. Olivier RAGONNEAU – Carcot – 58 400 LA CHARITE SUR LOIRE - (J.A.)

1^{er} suppléant : M. Pierre LAUDET – Le Chalnot – 58 170 CHIDDES

2^{ème} suppléant : M. Noël ROLIN – Beaugy – 58 500 CLAMECY

membre titulaire : Mme Blandine CALANDRE – La Forge – 58 500 SURGY (Coordination Rurale)

1^{er} suppléant : M. François CORNU – Grand Neuzilly – 58 110 MONTAPAS

2^{ème} suppléant : M. Sylvain DAGONNEAU – Tanneau – 58 190 TANNAY

membre titulaire : M. Claude JAUPITRE – Bourras l'Abbaye – 58 350 ST MALON EN DONZIOIS (Coordination Rurale)

1^{er} suppléant : M. Bernard VIEILLARD-BARON – Le Bourg – 58 700 CHAMPLIN

2^{ème} suppléant : M. Eric LALLEMAND – Les Cassons – 58 700 MONTENOISON

membre titulaire : M. Jean-Luc LANDRY– Moulin de Certaines – 58 800 CERVON (Confédération Paysanne)

1^{er} suppléant : M. Guy PAQUIER–Les lattois – 58 230 MOUX EN MORVAN

2^{ème} suppléant : M. Didier DEQUIEDT– Le Chasnay – 58 600 MARZY

membre titulaire : M. Laurent COTTIN– La Cassière – 58 230 GIEN SUR CURE (Confédération Paysanne)

1^{er} suppléant : M. Denis SANCHEZ – Le Four de Vaux – 58 640 VARENNES VAUZELLES

2^{ème} suppléant : M. Philippe NEROT– 58 200 POUAGNY

10) Un représentant des salariés agricoles

membre titulaire : non désigné

1^{er} suppléant : non désigné

2^{ème} suppléant : non désigné

11) Deux représentants de la distribution des produits agro-alimentaires :

membre titulaire : M. Daniel SAFFRAY (Chambre du Commerce et de l'Industrie de la Nièvre)

1^{er} suppléant : non désigné

2^{ème} suppléant : non désigné

membre titulaire : Mme Françoise MARTINAT (Chambre du Commerce et de l'Industrie de la Nièvre)

1^{er} suppléant : M. Laurent MARY– CCI NIEVRE – Place Carnot – BP 438 – 58 004 NEVERS CEDEX

2^{ème} suppléant : non désigné

12) Un représentant du financement de l'agriculture :

membre titulaire : M. Bernard BLIN – La Fosse – 58 120 ST HILAIRE EN MORVAN (Crédit Agricole Centre Loire)

1^{er} suppléant : M. Gérard DETABLE– Dordres – 58 460 CORVOL L'ORGUEILLEUX

2^{ème} suppléant : M. Gérard DOUCET – Les Reuillons – 58 290 SERMAGES

- 13) Un représentant des fermiers et métayers :
membre titulaire : M. Olivier CADIOT (FDSEA)
 1^{er} suppléant : M. Olivier LOISY– Chérault – 58 270 ST BENIN D’AZY
 2^{ème} suppléant : M. Robert CHOLLET– Chevroux – 58 150 ST QUENTIN SUR NOHAIN
- 14) Un représentant des propriétaires agricoles :
membre titulaire : Mme Cécile BENOIST D’AZY – 58 300 VERNEUIL (Association des Propriétaires ruraux et bailleurs de la Nièvre)
 1^{er} suppléant : M. Michel DE BEAUMESNIL– Château du Pont – 58 250 MONTAMBERT
 2^{ème} suppléant : M. Hubert DE FAVERGES – Sury – 58 270 ST JEAN AUX AMOGNES
- 15) Un représentant de la propriété forestière :
membre titulaire : M. François DE TOYTOT– Machigny – 58 270 ST BENIN D’AZY (Syndicat Nivernais des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs)
 1^{er} suppléant : M. Jacques BENOIST D’AZY– Faye – 58 300 VERNEUIL
 2^{ème} suppléant : M. Charles DE MORTEMART– La Basse Cour – 58 410 ENTRAINS SUR NOHAIN
- 16) Deux représentants des associations agréées pour la protection de l’environnement :
membre titulaire : Mme Janine LACOUR– 16Bis, rue de la Raie 58 000 NEVERS – (Association Loire Vivante)
 1^{er} suppléant : M. Roger RIBOTTO – 7 bis, boulevard de la République – 58000 NEVERS
 2^{ème} suppléant : non désigné
membre titulaire : M. Gilles CLERC – Tracy – 58 160 SAUVIGNY LES BOIS (Fédération Départementale des Chasseurs)
 1^{er} suppléant : M. Bernard PELLE - 7, Quai de Mantoue – 58 000 NEVERS (Fédération de la Nièvre pour la pêche et la protection du milieu aquatique)
 2^{ème} suppléant : M. Bernard MARCEAU – Saincy – 58 270 FERTREVE (Fédération Départementale des Chasseurs)
- 17) Un représentant de l’artisanat :
membre titulaire : non désigné
 1^{er} suppléant : non désigné
 2^{ème} suppléant : non désigné
- 18) Un représentant des consommateurs :
membre titulaire : M. Yves TARDY– 28, rue Romain Rolland – 58 660 COULANGES LES NEVERS (Consommation Logement et Cadre de vie)
 1^{er} suppléant : Mme Evelyne MAIRE– 28, rue Marcel Paul – 58 000 NEVERS
 2^{ème} suppléant : Mme Gilberte FAVEROT– 13, rue du Rivage – 58 000 NEVERS
- 19) Deux personnes qualifiées :
membre titulaire : M. Bernard MARTIN– Les Marlins – 58 230 SAINT AGNAN (SAFER)
 1^{er} suppléant : M. Paul DOURNEAU– Cœurs – 58 210 VARZY
 2^{ème} suppléant : M. Sylvain BONNODOT– Le Champ Civet – 58 110 MONT ET MARRE
membre titulaire : M. Francis DURAND – Fondelin – 58 500 BILLY SUR OISY (CERN)
 1^{er} suppléant : Mme Josiane THIBAUT– Boulorges – 58 640 VARENNES VAUZELLES
 2^{ème} suppléant : M. Guy MARCHER– Passy les Tours – 58 400 LA CHARITE SUR LOIRE

MEMBRES A VOIX CONSULTATIVE :

En qualité d’experts désignés :

- 1) M. le président de l’union des maires ou son représentant,
- 2) M. le président de l’association départementale pour l’aménagement des structures des exploitations agricoles, ou son représentant,

- 3) M. le président de la chambre des experts agricoles, ou son représentant,
- 4) M. le président du groupement des agro-biologistes de la Nièvre (GABNI) , ou son représentant,
- 5) M. le président de la chambre des notaires, ou son représentant,
- 6) M. le proviseur du lycée général et technologique agricole de CHALLUY, ou son représentant,
- 7) Un représentant du groupe de travail « lait » ,
- 8) M. le délégué régional du centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles ou son représentant,
- 9) M. le président de la fédération de la chasse, ou son représentant,
- 10) M. le président du GAMEX, ou son représentant,
- 11) M. le représentant de la Fédération des CUMA,
- 12) M. le directeur départemental de la SAFER de Bourgogne.

Article 2 : Le président de la CDOA peut convier à la réunion toute personne dont la compétence est utile à la bonne compréhension des dossiers étudiés, notamment :

Mme la directrice départementale des services vétérinaires de la Nièvre, ou son représentant,
M. le proviseur du lycée professionnel agricole du Morvan, ou son représentant,
M. le directeur régional de l'agriculture et de la forêt de Bourgogne, ou son représentant,
M. le directeur régional de l'environnement, ou son représentant,
M. le directeur du crédit industriel et commercial, ou son représentant,
Mme la responsable de la fonction d'appui action sociale, insertion et politique de la ville ou son représentant,
M. le directeur du crédit agricole, ou son représentant,
M. le directeur du crédit lyonnais, ou son représentant,
M. le directeur de la BNP PARIBAS, ou son représentant,
M. le directeur de la banque populaire, ou son représentant,
M. le directeur du crédit mutuel, ou son représentant,
M. le président de l'association française du sapin de Noël naturel, ou son représentant,
M. le président du syndicat viticole de Pouilly, ou son représentant,

Article 3 : L'arrêté préfectoral n°06-DDAF-n°3130 du 28 juin 2006 fixant la composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture, est abrogé,

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture de la Nièvre, le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

Fait à Nevers, le 1^{er} juin 2007,
Le Préfet,
François BURDEYRON